

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 juillet 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN	- MME FISCHER	

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON,

Invités : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM APPRILL, SCHIELLEIN, KENNEL, TROG

Invités excusés : MM Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER

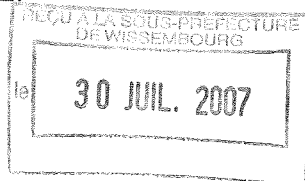
6) Plate forme départementale d'activités de BERNOLSHEIM – MOMMENHEIM.

Le Conseil Général 67 envisage la réalisation d'une plate forme départementale d'activités (PDA) de la région de BRUMATH, à BERNOLSHEIM-MOMMENHEIM. La Communauté de Communes de la région de BRUMATH demande à l'ensemble des structures intercommunales à proximité :

- de souscrire aux principes généraux d'organisation des zones d'activités sur le Bas-Rhin tels que portés par le Conseil Général,
- d'acter le choix du site de BERNOLSHEIM-MOMMENHEIM comme PDA dans le périmètre de l'ADEAN,
- de donner l'accord de principe en vue d'organiser une solidarité financière à l'échelle du Nord Alsace, le retour fiscal ne doit pas servir uniquement la Communauté de Communes siège de la plate forme.

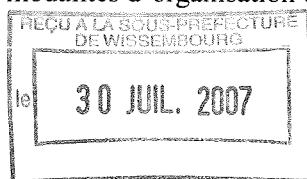
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De souscrire aux principes généraux d'organisation des zones d'activités sur le territoire Bas-Rhinois tels que portés par le Conseil Général pour adapter l'offre foncière à l'évolution de la demande des entreprises et prendre en compte les préoccupations liées à la gestion économe de l'espace, l'aménagement du territoire, la coopération intercommunale, l'environnement et la solidarité, pour un développement économique cohérent, équilibré et durable.
- De prendre acte du choix du site de BERNOLSHEIM-MOMMENHEIM sur le territoire de la Communauté de communes de la Région de BRUMATH pour la création d'une plate forme départementale d'activités pour le Nord ALSACE.



- De donner son accord de principe en vue d'organiser une solidarité financière par le reversement d'une partie de la TP sur le territoire d'influence constitué par les structures intercommunales suivantes :
 - o Communauté de Communes au carrefour des Trois Croix,
 - o Communauté de Communes de Bischwiller et environs,
 - o Communauté de Communes de Gambsheim-Kilstett,
 - o Communauté de Communes de Hattgau et environs
 - o Communauté de Communes de la Basse-Zorn,
 - o Communauté de Communes de la Lauter
 - o Communauté de Communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach,
 - o Communauté de Communes de la région de Brumath,
 - o Communauté de Communes de la région de Haguenau,
 - o Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer,
 - o Communauté de Communes de l'espace Rhénan,
 - o Communauté de Communes de l'Uffried,
 - o Communauté de Communes de Pechelbronn,
 - o Communauté de Communes de Seltz-Delta de la Sauer,
 - o Communauté de Communes du Soultzerland,
 - o Communauté de Communes du Pays de Niederbronn,
 - o Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - o Communauté de Communes du Val de Moder,
 - o Communauté de Communes Rhin-Moder.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire souhaite être régulièrement informé de l'état d'avancement du projet et des modalités d'organisation de la solidarité financière sur le territoire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 20 juillet 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier", written over the printed name.

